



## Que devient une part d'indivision lors d'un refus de succession ?

-----  
Par Bibi\_5353

Bonjour,

Lors du décès d'une de mes sœurs (qui est veuve), ses filles vont refuser sa succession car elle a beaucoup de dettes. Elle fait partie de l'indivision que nous avons sur la maison de nos parents (nous sommes 4 filles).

Que va devenir sa part de 25% sur l'indivision ?

Merci pour vos réponses.

-----  
Par janus2

Bonjour,

S'il n'y a aucun héritier, c'est l'état qui récupère les biens du défunt.

-----  
Par Bibi\_5353

Ce qui veut dire que c'est l'Etat qui sera indivisaire ...

Comment l'indivision va-t-elle fonctionner : décisions, travaux, etc...

Un autre indivisaire peut-il racheter la part de l'Etat ?

Et sur quelle base de prix peut se faire ce rachat (sachant qu'en 2007 la valeur des 25 % était de 40.000 ? et, qu'à mon sens, la valeur n'a pas évolué car vieille maison sans confort + petite exploitation agricole (uniquement terres) louée à un fermier) ?

Merci pour ces compléments.

Cordialement.